

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-12  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière :  
DOMAINES DE  
COMPETENCES  
PAR THEMES

Sous matière :  
POLITIQUE DE LA  
VILLE-HABITAT-  
LOGEMENT

**OBJET :**  
**OPERATION «**  
**CŒUR DE VILLE »**  
**N°2026-01 –**  
**ATTRIBUTION DE**  
**SUBVENTIONS AU**  
**TITRE DES**  
**REHABILITATIONS**  
**DES FACADES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 20 JANVIER  
2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 20 JANVIER  
2026

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 26 janvier 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Préscillia GRANIER, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,  
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Brigitte BATIGNE donne pouvoir à Préscillia GRANIER,  
Élisabeth ESCAFRE donne pouvoir à Hélène GIRAL,  
Régine SURRE donne pouvoir à Marie-Claude BOURREL,  
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Sabine CHABERT,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Audrey GAIANI,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Absents :** Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le **29 JAN. 2026**

ID : 011-211100763-20260126-DB202612-DE



Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades et les devantures commerciales des immeubles situés dans le centre ancien et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente

ayant reçu l'agrément de la Ville, réunissant les conditions définies dans le cahier des charges pour l'obtention de la subvention.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés, pour un montant de 2 972.00 Euros conformément au tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 23 janvier 2026.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**ATTRIBUE** au vu des dossiers de demande de paiement déposés, des subventions au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, d'un montant de **2 972.00 Euros**.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (Opération 9006 : Aménagement urbain - article 20 422 : subvention d'équipement).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le <b>29 JAN. 2026</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>29 JAN. 2026</b>
Par publication le : <b>29 JAN. 2026</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 26 Janvier 2026

Le Maire,

Patrick MAUGARD

